



L'Assemblée générale des Nations Unies souligne les contributions du transport aérien à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Publication immédiate

Montréal, le 18 janvier 2018 – Reconnaisant qu'il sera indispensable d'investir davantage dans les infrastructures de transport pour réaliser l'intégration des économies au niveau mondial et stimuler la croissance économique à long terme, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre une nouvelle résolution visant à renforcer les liens entre tous les modes de transport afin de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Accueillant favorablement l'attention particulière accordée par l'Assemblée à l'importance de renforcer la connectivité entre les îles et de relier l'économie des petits États insulaires en développement aux marchés régionaux et aux chaînes d'approvisionnement mondiales, M. Olumuyiwa Benard Aliu, Président du Conseil, a fait valoir que :

« Cette résolution est arrivée à point nommé pour le secteur du transport aérien, vu le taux de croissance extraordinaire de l'aviation civile que l'on observe actuellement et la multiplication par deux du nombre de vols et de passagers prévue pour les quinze prochaines années. On ne peut tirer le meilleur parti du potentiel économique qu'offre la connectivité du transport aérien que si des infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne adéquates ont été mises en place, et l'OACI se réjouit de ce que l'Assemblée générale a établi une corrélation entre d'une part cette priorité en matière de planification et d'investissement à court terme et d'autre part les aspirations des gouvernements à un développement durable à long terme. »

Mme Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI, s'est félicitée de ce que la résolution reconnaît le rôle important du transport durable dans la promotion de synergies entre les politiques, la facilitation du commerce et la coopération financière, et de ce qu'elle met l'accent sur le fait que : « les États devraient élaborer des cadres d'investissement qui encouragent activement le secteur privé à investir, la conclusion de partenariats public-privé et la combinaison de dons et de prêts pour le développement de nouvelles infrastructures. Les Forums aéronautiques mondiaux annuels de l'OACI sont élaborés expressément dans le but de bâtir ces partenariats et de veiller à ce que les projets proposés par les gouvernements soient présentés en toute transparence et gérés de manière responsable, eu égard aux attentes actuelles des communautés de financement, d'investissement et de donateurs. »

La nouvelle résolution encourage aussi les États à exploiter au mieux les synergies dans la planification et la construction de couloirs et d'infrastructures de transport, en tenant compte notamment des normes internationales applicables et en s'efforçant d'harmoniser les règles et les normes techniques, ce qui constitue la mission principale de l'OACI à l'appui de l'aviation internationale.

En outre, cette résolution prie instamment les organismes du système des Nations Unies ainsi que les autres organisations internationales, les institutions financières internationales compétentes, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et le secteur privé à mieux coordonner leurs efforts et à travailler en collaboration pour mobiliser une assistance financière et technique en faveur des pays.



Reconnaissant qu'il est indispensable d'investir davantage dans les infrastructures de transport pour réaliser l'intégration des économies au niveau mondial et stimuler la croissance économique à long terme, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre une nouvelle résolution visant à renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 192 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Rapport sur les avantages de l'aviation](#)

[Publication *Monthly Monitor* de l'OACI](#)

[L'OACI et le développement de l'aviation](#)

[L'OACI et les Objectifs de développement durables des Nations Unies](#)

[Initiative *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)